

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM  
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 11 décembre 2020 et du 7 décembre 2021

### Au GRETA CFA Bretagne Occidentale

de l'académie de Rennes  
Sis : 5 rue Ile de Brehat  
29104 QUIMPER

n° Siret : 19290071000026

n° de Déclaration d'activité : 5335P000829

n° d'enregistrement : 11-12-20QA05

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur <sup>(1)</sup>.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur <sup>(2)</sup> et de la conformité du GRETA CFA Bretagne Occidentale avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

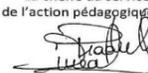
La décision arrêtée le 15 décembre 2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

En complément, la décision arrêtée le 8 décembre 2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23 décembre 2021, étend le champ de labellisation du GRETA CFA Bretagne Occidentale à la typologie d'actions d'apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14 décembre 2024.

Fait à Paris, le 23 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

#### Sites du périmètre de labellisation :

Collège de Kéranroux - BREST  
Collège de Kerhallet - BREST  
Collège des Iles du Ponant - BREST  
Collège des Deux Baies - CARANTEC  
Collège les Sables Blancs - CONCARNEAU  
Collège Alain - CROZON  
Collège Jean-Marie Le Bris - DOUARNENEZ  
Collège F R de Chateaubriand - GOURIN  
Collège Roz Avel - GUERLESQUIN  
Collège Jean Jaures - HUELGOAT

Collège de Mescoat - LANDERNEAU  
Collège aux Quatre-Vents - LANMEUR  
Collège Louis et Marie Fichez - PLOUESCAT  
Collège Bois de Locquéran - PLOUHINEC  
Collège des Monts d'Arrée - PLOUENOUR MENEZ  
Collège Penanroz - PONT AVEN  
Collège Edouard Herriot - ROSTRENEZ  
Collège Tanguy Prigent - SAINT MARTIN DES CHAMPS  
Collège Jean Jaures - SAINT NICOLAS DU PELEM  
EREA Louise Michel - QUIMPER

Lycée de l'Iroise - BREST  
Lycée Dupuy de Lome dont DE AES - BREST  
Lycée Jules Lesven - BREST  
Lycée Vauban - BREST  
Lycée Paul Sérusier - CARHAIX PLOUGUER  
Lycée Jean Moulin - CHATEAULIN  
Lycée Jean-Marie Le Bris - DOUARNENEZ  
Lycée de L'Elorn - LANDERNEAU  
Lycée Tristan Corbière - MORLAIX  
Lycée Laënnec - PONT L'ABBE  
Lycée Chaptal - QUIMPER

Lycée de Cornouaille - QUIMPER  
Lycée Yves Thépot - QUIMPER  
LP de Pont de Puis - PONT DE BUIS  
LP Chaptal - QUIMPER  
LP du Bâtiment - PLEYBEN  
LP Jules Lesven - BREST  
LP Laënnec - PONT L'ABBE  
LP Pierre Guéguin - CONCARNEAU  
LP Rosa Parks dont IFAS (DEAS) - ROSTRENEZ  
LP Tristan Corbière - MORLAIX

1 Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs